

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
**DEMANDE D'EXTRAIT
DU CASIER JUDICIAIRE**
BULLETIN N° 3
DÉLIVRÉ GRATUITEMENT

SEUL LE BULLETIN N° 3 PEUT ÊTRE OBTENU
ET UNIQUEMENT PAR LA PERSONNE QU'IL CONCERNE
(Articles 774 et suivants du Code de Procédure pénale)

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE

SI VOUS ÊTES NÉ(E)
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE,
DANS UN DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER
OU À L'ÉTRANGER

AU CASIER JUDICIAIRE
NATIONAL
44079 NANTES CEDEX 1

SI VOUS ÊTES NÉ(E)
DANS UN TERRITOIRE OU UNE
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
D'OUTRE-MER

AU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VOTRE LIEU DE NAISSANCE



REMPLISSEZ COMPLÈTEMENT ET LISIBLEMENT TOUTES LES RUBRIQUES
(EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE — UNE LETTRE OU CHIFFRE PAR CASE)

**ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR OU DE L'ENFANT MINEUR POUR LEQUEL LE BULLETIN EST DEMANDÉ**

NOM

PRÉNOM(S)

NOM D'ÉPOUX
(S'IL Y A LIEU)

NÉ(E) LE

A

ARRONDISSEMENT
(PARIS, LYON, MARSEILLE)

N° DÉPARTEMENT

DOM-TOM
OU
PAYS ÉTRANGER

SEXE

 M F

FILIATION

de

(NOM ET PRÉNOM DU PÈRE)

et de

(NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE)

ADRESSE OÙ DOIT ÊTRE EXPÉDIÉ LE BULLETIN

N°

RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

NOMBRE D'EXTRAITS DEMANDÉS

COCHEZ CETTE CASE
SI CE BULLETIN N° 3 EST DESTINÉ
À ÊTRE UTILISÉ À L'ÉTRANGER

Le _____ 19____

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

NE PAS JOINDRE D'ENVELOPPE OU DE TIMBRE
POUR LE RETOUR

ART. 781 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

LA LOI PUNIT D'UNE PEINE D'AMENDE DE 50 000 F QUICONQUE, EN PRENANT
UN FAUX NOM OU UNE FAUSSE QUALITÉ, S'EST FAIT DÉLIVRER UN EXTRAIT DU
CASIER JUDICIAIRE D'UN TIERS